



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE**

Division d'Orléans

DSNR-Orl/FB/0635/03
L:\CLAS_SIT\SLB\9VDS03\INS_2003_07015.doc

Orléans, le 17 septembre 2003

Monsieur le Directeur du Centre nucléaire de
production d'électricité de Saint-Laurent
BP 42
41220 - SAINT-LAURENT-NOUAN

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Saint-Laurent
Inspection n°2003-07015 du 13 juin 2003
Thème : chantiers de l'arrêt de tranche B1

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection a eu lieu le 15 avril 2003 au CNPE de Saint-Laurent sur le thème de l'arrêt de tranche B1.

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection portait sur les chantiers se déroulant au cours de l'arrêt de la tranche B1 du CNPE de Saint-Laurent. Les inspecteurs se sont rendus sur différents chantiers en cours, et ont également abordé la question du badge en PVC tombé dans la cuve. Cette inspection n'a pas donné lieu à des constats d'écart notable. Notons par ailleurs que l'activité ce jour là était assez réduite : de nombreux chantiers étaient en phase de repli.

.../...